

Quelques VOIX : Oh ! oh !

M. OUMET : Eh bien ! je dirai que le peuple canadien ne murmure pas au sujet de la dépense qui a été faite. Le peuple canadien sera prêt à honorer d'autres hommes défunts et à payer un autre \$25,000 pour tout homme placé dans les mêmes circonstances que celles qui ont entouré la mort de sir John Thompson. Il serait prêt à payer dix fois cette somme pour obtenir les services de dix hommes comme lui. Naturellement, ceux qui ont versé tant de pleurs . . .

M. MACDONALD (Huron) : Ne devenez pas personnel à propos de cela.

M. OUMET : Je ne serai pas personnel, mais je répète qu'assurément les contribuables canadiens ne se plaindront jamais de cette dépense et ne blâmeront pas le gouvernement de l'avoir faite, quand même vous la trouveriez extravagante. Je regrette d'avoir à dire que les circonstances ne m'aient pas permis de contrôler la dépense et n'ont pas même permis au fonctionnaire que j'avais envoyé à Halifax de la contrôler, comme il l'aurait fait dans d'autres circonstances. Mais tous ceux qui sont allés à Halifax en sont revenus avec cette impression qu'en leur qualité de Canadien ils étaient fiers de voir que le Canada pouvait ainsi honorer notre défunt homme d'Etat.

M. McMULLEN : Je suis quelque peu surpris des remarques que vient de faire l'honorable ministre des Travaux publics. Je suis sûr qu'il n'y a personne des deux côtés de la chambre qui ne serait prêt à exprimer des regrets sincères à l'occasion de la mort malheureuse d'un homme de la capacité reconnue de sir John Thompson. Nous nous unirions certainement sur la tombe de ce noble homme d'Etat en exprimant tant en notre nom qu'au nom des comités que nous représentons, nos sentiments de sincère regret et des chagrins de ce que la nation avait été privée, d'une façon aussi imprévue de ses aptitudes reconnues en pleine maturité. Il n'y a personne, parmi ceux qui ont siégé dans cette chambre et ont pu reconnaître ses grands talents pendant plusieurs sessions, qui ne regrettera profondément que nous soyons appelés à explorer sa mort malheureuse et imprévue.

En même temps je dois exprimer ma surprise de ce que le ministre des Travaux publics a donné un contrôle aussi illimité à son ingénieur en chef, quand il l'envoya à Halifax pour surveiller les dispositions à prendre en vue des funérailles. Nous n'aurions pas eu la moindre objection à approuver, et je regrette beaucoup que le comité n'ait pu approuver sans une voix discordante la dépense faite pour sir John Thompson. Mais le gouvernement a tellement dépassé les limites de la prudence dans cette affaire que nous ne pouvons laisser passer ce crédit, sans exprimer nos objections contre l'extravagance énorme qui paraît avoir caractérisé toute cette affaire d'un bout à l'autre.

Je regrette que cette affaire ait été confiée aux ministres des Travaux publics. Il paraît avoir rempli ce devoir particulier de la manière la plus extravagante et la plus insensée. Il y a une nouvelle preuve de l'incapacité et de l'extravagance des ministres. Nous ne voulons pas un seul instant mettre en doute la convenance qu'il y avait de rendre hommage à la mémoire de sir John Thompson en lui faisant des funérailles d'Etat ; mais nous nous opposons à l'extravagance qui a marqué ces

démonstrations. Toute cette malheureuse affaire paraît avoir été caractérisée, du commencement à la fin par des divertissements et des réjouissances plutôt que par le regret et le chagrin profonds qui auraient dû la caractériser.

Je crois que l'opposition est parfaitement justifiable d'attirer l'attention du comité sur ces articles de dépenses qui nous ont été communiqués et d'y signaler la preuve d'extravagance du gouvernement. Nous aurions aimé pouvoir voter sans un murmure le crédit nécessaire pour payer ces funérailles d'Etat ; mais quand le gouvernement a fait l'extravagance qu'il a montrée à sacrifier les deniers publics en dépit de la gêne qui règne dans le pays, en dépit du déficit auquel il y a à faire face cette année et en dépit de toutes les circonstances, nous regrettons de ne pouvoir voter ce crédit, et le gouvernement devrait avoir honte d'en demander l'adoption au comité.

M. LEGRIS : M. le Président, il n'est pas agréable pour nous de faire entendre, dans cette circonstance, une protestation contre le crédit demandé par le gouvernement pour rencontrer les dépenses des funérailles de sir John Thompson. Je désire qu'il soit bien compris que nous ne protestons pas contre les funérailles d'Etat qui ont été faites à l'honorable premier ministre, décédé ; mais nous protestons contre l'extravagance inouïe que le gouvernement a faite des deniers publics dans cette circonstance.

J'ai vu avec regret l'honorable ministre des Travaux publics essayer de faire croire, il y a un instant, que l'honorable député de L'Islet (M. Tarte) avait accusé le gouvernement dans ses remarques très judicieuses, d'avoir fait bénéficier l'Eglise catholique d'une certaine partie de l'argent que le gouvernement a dépensé dans cette circonstance. L'Eglise catholique, si j'en connais quelque chose, est plutôt opposée à cette pompe extraordinaire que rien ne peut justifier, laquelle est, plutôt de nature à jeter du ridicule, non pas sur l'Eglise elle-même, mais sur ses cérémonies.

Je ne crains pas de dire, qu'il y a peu de personnes dans le pays qui soient disposées à approuver cette dépense exagérée.

L'honorable ministre des Travaux publics nous a candidement avoué tout à l'heure qu'il y avait eu certaines choses de fournies à ces funérailles, pour lesquelles on avait chargé 50 et même 75 pour 100 de plus que leur valeur commerciale.

M. OUMET : Mais on ne les a pas payées.

M. LEGRIS : Mais, si nous laissons le gouvernement abuser ainsi du pouvoir qu'il a entre les mains, de jeter à droite et à gauche des sommes fabuleuses d'argent du pays, si nous ne protestons pas lorsque l'occasion s'en présente contre ces abus, que nous voyons presque tous les jours, nous manquerons à notre devoir. Je ne crains pas de répéter encore une fois, que cette dépense extraordinaire faite à l'occasion des funérailles d'un homme, quelle que soit la haute position qu'il ait occupée dans le pays, et quel que grand que fut son mérite—mérite que nous lui avons reconnu—ne peut être justifiée dans l'opinion de personne, n'est pas non plus que suivant l'esprit de l'Eglise catholique. Comment, M. le Président, on voit souvent nos prêtres refuser, ou du moins ne tolérer qu'avec répugnance, des décorations non pas comme celles que le gouvernement s'est plu à faire faire pour ces funérailles,